

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 juin 2024
Date de l'affichage : 19 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 35 + 1 suppléé + 11 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : VALIDATION DE LA DEMANDE DE PROJET D'ENVERGURE REGIONALE A LA REGION

Numéro de la Délibération : 270624-DC-77

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSECHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Mme Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX Pascal POULET, Pierrick LOZE, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BOREDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Mme Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléé :

- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.

Dont représentés :

- Mme Carine LUGEZ par M. Philippe MARECHAL.
- Mme Dominique MARGERY par Mme Caroline BILL.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Alain DEVOOGHT par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Alain GUERINET.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : VALIDATION DE LA DEMANDE DE PROJET D'ENVERGURE REGIONALE A LA REGION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article R. 4251-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'avis de la commission Cohérence Territoriale sollicité le 20 juin 2024 ;

Considérant :

- Que le SRADDET Hauts de France, a été mis en consultation auprès des Personnes Publiques Associées du 20 février 2024 au 20 mai 2024 ;
- Qu'il a dévoilé la stratégie et la trajectoire auxquelles devront se soumettre les EPCI porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Qu'à cette occasion, il a également livré sa définition des Projets d'Envergure Régionale qui doivent s'inscrire dans la réindustrialisation et qui sont comptés dans une enveloppe à part de celle de l'EPCI ;
- Qu'en parallèle, la Communauté de communes Thelloise révisé actuellement son Schéma de Cohérence Territoriale, en intégrant dans toutes ses dimensions la Loi Climat et Résilience et en anticipant les changements à venir au sein du SRADDET ;
- Que cet exercice, contraint en termes de consommation de foncier, oblige à avoir une réflexion encore plus poussée de l'aménagement du territoire ;
- Que de nouvelles marges de manœuvre permettant d'accueillir de nouvelles populations mais aussi de nouveaux équipements, ainsi que de nouvelles activités économiques tout en s'acheminant vers une Zéro Artificialisation Nette en 2050 doivent être exploitées ;
- Que s'agissant du Logement, la Communauté de communes s'appuie sur son Programme Local de l'Habitat, qui sera approuvé en fin d'année, avec une volonté forte de reconquête de la vacance, de réaménagement des friches urbaines et de densification harmonieuse de l'habitat ;
- Que s'agissant de l'Economie, la Thelloise considère, depuis tout temps, que l'axe de la RD 1001 constitue la colonne vertébrale de son territoire ;
- Qu'aujourd'hui, la Communauté de communes Thelloise a le projet de se porter acquéreur de 19 hectares sur la zone Belle Eglise- Chambly, en proximité immédiate de la RD 1001, afin d'y développer un projet s'inscrivant parfaitement dans les critères identifiés au SRADDET pour les Projets de développement économique d'envergure régionale ;
- Que cet espace est stratégiquement situé aux portes de l'Ile-de-France et qu'il constituera une perspective intéressante pour les acteurs économiques du territoire en quête de nouveaux espaces ;
- Qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, la Communauté de communes Thelloise souhaite que ce projet puisse être retenu au titre des Projets d'Envergure Régionale de la Région Hauts de France ;
- Qu'il en a été fait demande auprès de la Région Hauts de France par courrier du 15 mai 2024 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(AVEC 2 CONTRE DE MME LEMOINE ET M. LAMOUREUX
ET 1 ABSTENTION DE M. POULET),**

- **VALIDE** la demande de la Communauté de communes Thelloise auprès de la Région consistant à intégrer le site de 19 hectares de Belle Eglise- Chambly au sein des Projets d'Envergure Régionale ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à transmettre la délibération à la Région des Hauts de France, au Conseil départemental de l'Oise mais également au représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240627-270624-DC-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024